

Cote du document: EC 98
Date: 12 septembre 2017
Distribution: Publique
Original: Anglais

F



Investir dans les populations rurales

Procès-verbal de la quatre-vingt-dix-huitième session du Comité de l'évaluation

Note aux membres du Comité de l'évaluation

Responsables:

Questions techniques:

Oscar A. Garcia
Directeur du
Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA
téléphone: +39 06 5459 2274
courriel: a.garcia@ifad.org

Transmission des documents:

William Skinner
Chef du
Bureau des organes directeurs
téléphone: +39 06 5459 2974
courriel: gb@ifad.org

Comité de l'évaluation – Quatre-vingt-dix-huitième session
Rome, 5 septembre 2017

Procès-verbal de la quatre-vingt-dix-huitième session du Comité de l'évaluation

1. La quatre-vingt-dix-huitième session du Comité de l'évaluation s'est tenue le 5 septembre 2017. Le présent procès-verbal rend compte des délibérations du Comité au cours de la session.

2. Le procès-verbal, tel qu'approuvé par le Comité de l'évaluation, sera présenté au Conseil d'administration et servira de base au rapport verbal que présentera le président du Comité au Conseil d'administration.

Point 1 de l'ordre du jour: Ouverture de la session

3. Le président du Comité, M. Rishikesh Singh (Inde), souhaite la bienvenue aux participants à la session.

4. Participent à la session les membres du Comité représentant la France, le Ghana, l'Indonésie, le Japon, le Mexique, le Nigeria, les Pays-Bas et la Suisse. Les représentants de la Chine et de la République dominicaine sont présents en qualité d'observateurs. Le Directeur du Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA (IOE); le Directeur adjoint de IOE; le Vice-Président adjoint, Département gestion des programmes (PMD); le Chef de l'Unité de la programmation et de l'efficacité opérationnelles (PMD); le Vice-Président adjoint a.i., Département de la stratégie et des savoirs (SKD) et Directeur de la Division de la recherche et de l'évaluation de l'impact (RIA); le Directeur de la Division Engagement mondial, savoirs et stratégie (GKS); le responsable de la Division Proche-Orient, Afrique du Nord et Europe (NEN); le Chargé de programme de pays, NEN; le Secrétaire du FIDA a. i. et d'autres membres du personnel du FIDA sont également présents à cette session.

5. M. Zaal Margvelashvili, Conseiller principal et Représentant permanent suppléant de la Géorgie auprès du FIDA, participe à titre d'observateur aux débats sur l'évaluation de l'impact du Projet d'appui à l'agriculture en Géorgie, et fait part du point de vue du Gouvernement.

Point 2 de l'ordre du jour: Adoption de l'ordre du jour

6. Les points suivants sont inscrits à l'ordre du jour provisoire: i) Ouverture de la session; ii) Adoption de l'ordre du jour; iii) Évaluation de l'impact du Projet d'appui à l'agriculture en Géorgie; iv) Aperçu du programme de travail et budget axé sur les résultats pour 2018 et plan indicatif pour 2019-2020 du Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA; v) Rapport du Président sur la mise en œuvre des recommandations issues de l'évaluation et sur les suites données par la direction (PRISMA); vi) Rapport annuel 2017 sur les résultats et l'impact des opérations du FIDA (RAR1); vii) Rapport sur l'efficacité du FIDA en matière de développement (RIDE); et viii) Questions diverses.

7. L'ordre du jour provisoire est modifié avec l'adjonction, sous la rubrique Questions diverses, d'une annonce concernant le lancement de l'initiative relative aux Centres d'apprentissage sur l'évaluation et les résultats (CLEAR); de questions présentant un intérêt pour le Comité de l'évaluation et découlant de la troisième journée de réflexion du Conseil d'administration; et d'une date limite pour la réception des observations sur le projet de procès-verbal de la quatre-vingt-dix-huitième session.

8. Le Comité adopte l'ordre du jour figurant dans le document EC 2017/98/W.P.1, amendé pour prendre en compte l'inscription de trois points supplémentaires sous la rubrique Questions diverses (à paraître sous la cote EC 2017/98/W.P.1/Rev. 1).

Point 3 de l'ordre du jour: Évaluation de l'impact du Projet d'appui à l'agriculture en Géorgie

9. Le Comité examine le document EC 2017/98/W.P.2, Évaluation de l'impact du Projet d'appui à l'agriculture en Géorgie, et remercie IOE pour le rapport et pour la méthode novatrice utilisée, et notamment le recours aux technologies de

l'information et de la communication. Cette évaluation d'impact est la quatrième réalisée par IOE en 2016 et 2017.

10. Compte tenu de la médiocrité des infrastructures du pays et du peu d'intérêt porté au secteur de l'agriculture, l'accent mis sur les infrastructures rurales à petite échelle et sur le crédit-bail rural s'inscrit de manière particulièrement pertinente dans le contexte national, et le projet était bien conforme aux politiques gouvernementales et aux besoins des ruraux pauvres. Il est noté que le projet a donc servi à susciter un regain d'intérêt de la part du Gouvernement géorgien et d'autres partenaires pour le secteur agricole. Certains membres font remarquer que le rôle de catalyseur que jouent de tels projets pourrait être, d'emblée, considéré comme un objectif.
11. Le Comité note que le résultat global du projet a été jugé plutôt insuffisant. En ce qui concerne l'efficacité, l'efficience et l'impact global sur la pauvreté rurale, le résultat du projet est plutôt insuffisant en raison du caractère disparate des interventions et de l'absence de synergie entre celles-ci, d'un démarrage tardif de certaines activités, d'un manque d'attention portée à la problématique hommes-femmes, et du choix d'objectifs peu réalistes. L'étroit partenariat avec le Gouvernement géorgien a contribué à la durabilité des interventions, en particulier à la maintenance des infrastructures et au renforcement institutionnel. Les membres remercient le FIDA pour l'importance accordée à l'agriculture et à l'infrastructure, qui constitue un véritable défi en Géorgie, et s'engagent à appuyer des interventions du même ordre à l'avenir.
12. Le Comité remercie la direction d'avoir accepté les recommandations formulées par IOE, et note que certaines d'entre elles sont déjà appliquées et que les autres seront prises en compte dans les nouveaux programmes d'options stratégiques pour le pays (COSOP) et dans la conception des projets.
13. Le Comité prend note du jugement "insuffisant" porté sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. La direction déclare que, bien qu'il n'y ait pas d'indicateur spécifique concernant le nombre d'entreprises dirigées par des femmes, des efforts ont été consentis en direction des femmes, par la création d'emplois et en rapprochant des ménages les points d'eau potable saine, réduisant ainsi le travail manuel et libérant du temps pour d'autres activités.
14. Un membre demande quelles sont les mesures prises pour résoudre le problème du cofinancement. La direction indique que les partenariats en cours d'établissement avec l'Agence danoise de développement international et la Banque européenne pour la reconstruction et le développement cibleront en particulier, respectivement, la jeunesse et l'amélioration de l'élevage dans les zones de montagne.
15. Répondant à une observation sur l'apparente contradiction entre la recommandation préconisant l'utilisation d'une approche holistique et la critique selon laquelle les interventions de la direction ont été disjointes et ont manqué de synergie, IOE note que, dans ce contexte, le terme "holistique" fait référence à un processus de conception participatif visant à renforcer le ciblage et les synergies dans les activités entreprises.

Point 4 de l'ordre du jour: Aperçu du programme de travail et budget axé sur les résultats pour 2018 et plan indicatif pour 2019-2020 du Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA
16. Le Comité examine l'aperçu du programme de travail et budget axé sur les résultats pour 2018 et plan indicatif pour 2019-2020 du Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA (document EC 2017/98/W.P.3). Les membres félicitent IOE pour avoir réduit ses besoins budgétaires depuis 2013, grâce à l'attention constante portée à l'efficience et à la rationalisation des processus.
17. Les membres accueillent avec satisfaction le programme de travail pour 2018, et en particulier l'évaluation au niveau de l'institution du développement des filières en

faveur des pauvres, les synthèses d'évaluations sur la finance rurale et l'appui aux innovations techniques, ainsi que les évaluations de projets prévues. Le programme prévoit cinq évaluations de la stratégie et du programme de pays, une évaluation d'impact du Projet de commercialisation en faveur des petits horticulteurs au Kenya, huit évaluations de la performance des projets, et la validation de 100% des rapports d'achèvement de projet, dont le nombre varie entre 28 et 38 par an.

18. S'agissant de la collaboration avec les autres organismes des Nations Unies qui ont leur siège à Rome (OSR), IOE informe les membres que les trois institutions ont conduit des évaluations de programme de pays au Cameroun, et qu'elles tiendront un atelier conjoint en février 2018 pour partager leurs conclusions et recenser les synergies et les possibilités d'une meilleure collaboration entre elles dans ce pays. IOE note qu'il n'était pas possible de conduire une évaluation conjointe, étant donné qu'il n'y avait pas de programme conjoint et que les activités des programmes de chaque organisme étaient distinctes.
 19. Le Comité note que le projet de budget d'un montant de 5,91 millions d'USD inclut la portion 2018 de l'examen externe par les pairs, équivalant à 100 000 USD. Le budget 2018 représente par conséquent une augmentation nominale de 1,5% par rapport au budget 2017, résultant d'une diminution réelle de 1,1% et d'une augmentation des prix de 2,6%.
 20. Étant donné que le nombre d'évaluations de la performance des projets a été réduit de 10 à 8, des membres demandent pourquoi le coût des évaluations demeure, en 2018, le même qu'en 2017, ce qui suppose une augmentation substantielle du coût unitaire de chaque évaluation. IOE répond que les techniques améliorées de recueil de retours d'informations auprès des bénéficiaires directs, comme les enquêtes de recherche de sens et d'autres types d'enquête, exigent des ressources additionnelles.
 21. S'agissant de l'augmentation de 72 000 USD des dépenses de personnel par rapport à 2017, IOE informe le Comité qu'elle a pour objet de couvrir des dépenses imprévues comme les congés de maternité ou les absences de longue durée pour raisons de santé. La raison en est qu'IOE ne bénéficie pas de la provision inscrite au budget du FIDA à cet effet, compte tenu du caractère indépendant de son budget.
- Point 5 de l'ordre du jour: Rapport du Président sur la mise en œuvre des recommandations issues de l'évaluation et sur les suites données par la direction (PRISMA)
22. Le Comité examine le Rapport du Président sur la mise en œuvre des recommandations issues de l'évaluation et sur les suites données par la direction (PRISMA), tel qu'il figure dans le document EC 2017/98/W.P.4, et les observations de IOE sur ce rapport, publiées sous la forme d'un additif au document.
 23. Cette quatorzième édition du PRISMA, qui passe en revue les mesures mises en œuvre pour donner suite aux recommandations formulées par le Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA, rend compte de 20 évaluations comportant 180 recommandations, y compris le suivi récurrent de trois évaluations au niveau de l'institution (ENI).
 24. Le Comité accueille avec intérêt le PRISMA et les observations de IOE à son propos, et remercie la direction pour le fort pourcentage de recommandations acceptées (97% contre 94% en 2016), qui témoigne de sa volonté et de sa disposition à s'améliorer. Certains membres encouragent la direction à atteindre 100% d'adoption des recommandations. Les membres notent que la direction est consciente de l'importance de la fonction d'évaluation et indiquent qu'ils apprécient la qualité élevée des recommandations formulées par IOE et la contribution qu'il apporte à l'amélioration de la performance des initiatives et opérations du FIDA.
 25. Les membres demandent des éclaircissements à propos du manque de suivi de certaines recommandations, comme celle concernant le détachement du chargé de

- programme de pays pour le Bangladesh. La direction note que le Bangladesh est hautement prioritaire pour le détachement et que des plans sont en cours d'exécution pour l'accélération de la décentralisation.
26. Un membre fait part de son appréciation pour la recommandation de IOE et sa contribution à l'amélioration de la formule du Système d'allocation fondé sur la performance (SAFP), et remercie la direction pour sa proposition de formule révisée. La direction explique également que cette mesure est qualifiée, dans le PRISMA, d'intégralement appliquée parce qu'elle a pris les dispositions nécessaires pour la révision de la formule, bien que le Conseil d'administration n'ait pas encore donné son approbation, laquelle devrait intervenir au cours de sa cent vingt et unième session.
27. La direction donne les précisions suivantes pour expliquer pourquoi certaines recommandations issues de l'ENI sur le SAFP n'ont pas été acceptées.
- a) Recueillir systématiquement des retours d'informations sur l'évaluation de la performance du secteur rural et la variable portefeuille à risque. La direction est d'accord pour recueillir systématiquement des retours d'informations sur l'évaluation de la performance du secteur rural, comme moyen d'évaluer les politiques et les institutions du pays, mais pas sur la variable portefeuille à risque, parce qu'il s'agit d'un calcul mathématique de la performance du pays. Toutefois, la variable portefeuille à risque a été améliorée et est désormais appelée "performance du portefeuille et décaissement", étant donné que les niveaux de décaissement touchent en dernière analyse la performance d'ensemble du pays.
 - b) Explorer d'autres moyens de rendre compte de la performance du FIDA au niveau du programme de pays au-delà de la variable portefeuille à risque. La direction n'est pas d'accord sur ce point parce que les données pertinentes ne sont pas encore immédiatement disponibles. À l'avenir, lorsque l'on disposera d'un plus grand nombre de COSOP et de rapports d'achèvement relatifs aux COSOP, la performance du pays pourra être incluse dans le SAFP.
 - c) Mettre en place un Comité interdépartemental permanent pour superviser les allocations et réallocations du SAFP, plutôt que d'en laisser la charge aux divisions régionales ou au Vice-Président adjoint, PMD. La direction en accepte le principe et adoptera une approche institutionnelle des allocations du SAFP, mais au moyen des organes institutionnels existants comme le Comité de gestion des opérations et le Comité exécutif de gestion.
28. S'agissant de la question des recommandations complexes et multiples formulées par IOE, les membres soulignent l'importance de l'indépendance de IOE dans sa formulation des recommandations adressées à la direction. Ils notent que IOE et la direction continueront de se concerter pour donner plus de clarté aux recommandations et pour un meilleur alignement dans le contexte de la deuxième phase de l'Accord entre la direction du FIDA et le Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA sur l'harmonisation des méthodes et systèmes d'évaluation indépendante et d'autoévaluation du FIDA.
29. Répondant à la question de savoir pourquoi la direction n'a pas suivi les recommandations adressées aux unités de gestion des projets (UGP) et aux gouvernements, et rendu compte de la suite donnée, la direction déclare que, bien qu'il n'en soit pas rendu compte dans le PRISMA, le suivi est assuré au moyen des COSOP, des conceptions de projets et des processus d'examen du portefeuille. Il n'existe pas à l'heure actuelle de mécanisme permettant de rendre compte au Comité des recommandations adressées aux UGP et aux gouvernements. La direction examinera les moyens de recueillir systématiquement des retours

d'informations et de communiquer des informations sur les recommandations adressées aux projets et aux gouvernements, et soumettra une proposition au Comité.

30. À propos de la réaction du PRISMA à la recommandation portant sur le ciblage, un membre note qu'elle n'est pas satisfaisante car elle ne fait pas pleinement apparaître les mesures que prend la direction pour aborder de manière générale les questions relatives au ciblage. La direction reconnaît la nécessité de réexaminer les approches et les directives opérationnelles du FIDA concernant le ciblage dans le contexte des discussions sur la Onzième reconstitution des ressources du FIDA (FIDA11), et s'engage à inclure ce point dans le modèle opérationnel de FIDA11.

Point 6 de l'ordre du jour: Rapport annuel 2017 sur les résultats et l'impact des opérations du FIDA (RARI); et point 7 de l'ordre du jour: Rapport sur l'efficacité du FIDA en matière de développement (RIDE)

31. Le Comité examine le RARI, tel qu'il figure dans le document EC 2017/98/W.P.5, et la réponse de la direction à ce sujet, et le RIDE, tel qu'il figure dans le document EC 2017/98/W.P.6, et les observations de IOE à ce sujet.
32. Le Comité accueille avec intérêt le RARI et le RIDE, et félicite IOE et la direction pour ces excellents rapports. Les membres sont en particulier satisfaits de la réduction de l'écart entre les notes attribuées par le RARI et le RIDE, et de l'amélioration sensible de la qualité de l'auto-évaluation. Le Comité trouve regrettable que seul l'aperçu du RARI ait été traduit dans toutes les langues de travail du FIDA. Un membre demande s'il est nécessaire de conserver à la fois le RARI et le RIDE puisqu'ils sont désormais plus étroitement alignés. La direction précise que les rapports offrent un tableau d'ensemble de la performance du FIDA de deux points de vue différents, et qu'ils se renforcent mutuellement. IOE confirme également l'importance de ce double compte rendu aux organes directeurs. Par ailleurs, le RIDE traite d'une plus large gamme de questions, comme l'efficacité organisationnelle et l'efficacité institutionnelle, et mesure les progrès par rapport aux objectifs établis dans le cadre de mesure des résultats (CMR) adopté par le Conseil des gouverneurs dans le cadre du rapport de la consultation sur la reconstitution. Le RARI propose principalement un point de vue indépendant sur l'efficacité du FIDA en matière de développement.
33. Le Comité prend note de l'importance accordée, dans le RARI et dans le RIDE, aux activités hors prêts et en particulier à celles concernant la concertation sur les politiques et la participation à l'élaboration des politiques. Les membres soulignent eux aussi l'importance de parvenir à une visibilité accrue du FIDA en tirant parti de la communication des résultats du terrain, de la décentralisation, des partenariats et de la concertation sur les politiques. Une plus grande visibilité du FIDA contribuerait dans une large mesure au processus de reconstitution et à d'autres initiatives de mobilisation de ressources. Le FIDA prend actuellement des mesures aux niveaux mondial et national pour renforcer sa visibilité, en participant activement, par exemple, aux processus mondiaux comme le G7, le G20 et les processus des Nations Unies. La décentralisation et le détachement des chargés de programme de pays contribuent à la visibilité du FIDA sur le terrain.
34. On trouvera ci-après un résumé des questions soulevées au cours des débats du Comité sur le RARI et sur le RIDE.

RARI

35. Le Comité note que, sur les plans de la performance du projet, de la pertinence, de l'égalité des sexes, de l'innovation et la reproduction à plus grande échelle, et du FIDA en tant que partenaire, l'amélioration est statistiquement significative entre FIDA8 et FIDA9, mais que les notes attribuées pour la majorité des critères sont inférieures aux cibles établies dans les CMR de FIDA9 et FIDA10. Le Comité prend également note des recommandations formulées par IOE pour améliorer la performance et atteindre pleinement les cibles de FIDA10, et notamment la

nécessité de concevoir des stratégies de ciblage bien définies; de promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes; d'améliorer le suivi-évaluation (S&E) pour recueillir des données factuelles ventilées; d'adopter des procédures fiduciaires rigoureuses adaptées au contexte national; et de systématiser les activités hors prêts.

36. Les membres déclarent apprécier les changements apportés aux critères des évaluations au niveau des projets, parmi lesquels l'inclusion de la durabilité des avantages au titre de la performance du projet, la rationalisation en un seul domaine des sous-domaines d'impact sur la pauvreté rurale, et la notation distincte de la gestion de l'environnement et des ressources naturelles, et de l'adaptation au changement climatique. Ils accueillent avec intérêt les observations, conclusions et recommandations du RARI, en particulier la nécessité de faire en sorte que les notes évoluent de "plutôt satisfaisant" à "satisfaisant".
37. Les membres prennent note du changement, avec un recul de "satisfaisant" à "plutôt satisfaisant", des notes attribuées à l'intégration de la problématique hommes-femmes et à l'établissement de partenariats, et se félicitent de la volonté de la direction d'aborder, entre autres, cette recommandation du RARI. Les membres soulignent la nécessité: a) de renforcer les partenariats; b) de renforcer la décentralisation comme moyen de faciliter la participation à l'élaboration des politiques; c) de mettre l'accent sur le ciblage et la problématique hommes-femmes; et d) d'examiner et améliorer les systèmes et procédures, afin de faciliter les décaissements.
38. Le Comité note que la direction a accueilli avec intérêt les recommandations du RARI et pris des mesures pour y donner suite: perfectionnement du modèle opérationnel en cours d'examen dans le cadre de FIDA11, lancement de l'Initiative sur l'excellence opérationnelle et mise en place de groupes de travail sur des domaines spécifiques de réforme, avec notamment l'examen du processus de conception, des activités hors prêts, de la décentralisation, de la coopération technique Sud-Sud, du ciblage, de l'intégration de la problématique hommes-femmes et de l'autonomisation des femmes.
39. Un membre demande à IOE de réagir à la réponse de la direction sur la méthode du RARI, concernant la dissociation des ensembles de données issues de la validation des rapports d'achèvement de projet, de l'évaluation de la performance des projets, et des évaluations d'impact. IOE note que la même méthode a été utilisée dans ces évaluations, ainsi que les mêmes critères et les mêmes questions. Il n'est donc pas nécessaire de les dissocier.
40. IOE et la direction poursuivront leur concertation sur la deuxième phase de l'accord d'harmonisation pour s'assurer que les mêmes dimensions sont mesurées.
41. IOE explique que la répétition de la recommandation sur l'intégration de la problématique hommes-femmes est délibérée, afin de souligner son importance pour parvenir, dans les zones rurales, à un changement profond. Le RARI recommande de faire fond sur les forces du FIDA et également de réviser son mode opératoire, pour renforcer l'appropriation nationale des interventions et promouvoir ainsi la qualité et l'efficacité.
42. Un membre fait observer que le développement n'a pas seulement pour moteurs les objectifs et les cibles, et invite instamment le FIDA à en faire davantage pour atteindre les résultats et l'impact attendus en matière de développement, compte tenu du fait que le rapport attendu prochainement sur l'état de l'insécurité alimentaire montrera probablement que l'insécurité alimentaire a augmenté, malgré les objectifs ambitieux approuvés. IOE note que l'établissement d'objectifs et de cibles permet de mesurer et de suivre l'état d'avancement des initiatives, d'où la recommandation visant à améliorer la capacité de mesurer la gestion des ressources naturelles et l'adaptation au changement climatique. Le Comité note que dissocier la mesure de ces deux indicateurs, ainsi que celle des indicateurs de la

productivité agricole et de la sécurité alimentaire, facilitera un meilleur suivi des progrès réalisés dans le cadre des interventions.

43. Le RARI a réaffirmé la nécessité de trouver une solution aux goulets d'étranglement nuisant à l'efficacité et à la durabilité des avantages.
44. Le Comité se félicite du choix du ciblage comme thème d'apprentissage du RARI pour 2018.

RIDE

45. Le RIDE 2017 rend compte des résultats obtenus en 2016 au regard des indicateurs et des cibles approuvés avec les États membres dans le CMR institutionnel pour la période couverte par FIDA10 (2016-2018). Le Comité se félicite de ce document, clair et concis, présentant un excellent équilibre entre les domaines dans lesquels des progrès ont été réalisés et ceux où des améliorations sont nécessaires.
46. Le RIDE contient des éléments nouveaux, comme l'annexe "Pleins feux" consacrée à l'une des composantes des activités hors prêts du FIDA, la coopération Sud-Sud et triangulaire (CSST), au cours de la période examinée. Les membres soulignent l'importance de la CSST et se félicitent du rapport de situation sur ce thème présenté dans le RIDE de cette année. Tout en accueillant avec satisfaction les éléments nouveaux contenus dans le RIDE, les membres demandent à la direction d'envisager la réintroduction d'anciens éléments tels que: le système de "feux de signalisation" comme moyen convivial de mettre en évidence les progrès accomplis; un aperçu de la performance annuelle permettant de mettre les résultats en contexte; la valeur totale et le volume total du portefeuille du FIDA ainsi que le montant des financements approuvés au cours de l'année, de manière à faciliter l'interprétation des résultats et à recenser les domaines où des améliorations sont possibles, et, enfin, la "voie à suivre" plutôt que les "conclusions", pour indiquer les mesures que doit prendre la direction pour résoudre les problèmes répertoriés.
47. Il est noté qu'un pourcentage élevé de projets demeure dans la catégorie "plutôt satisfaisant" pour l'ensemble des divers critères d'évaluation utilisés par le FIDA, et que des problèmes persistants sont toujours présents au niveau des projets, notamment sur les plans de l'efficacité opérationnelle, de la durabilité des avantages, et du changement climatique et de la gestion de l'environnement et des ressources naturelles. La direction s'engage à prendre les mesures nécessaires pour dépasser le niveau "plutôt satisfaisant" en affinant le modèle opérationnel et au moyen de l'initiative d'excellence opérationnelle pour améliorer la gestion des projets.
48. Le Comité note par ailleurs que la direction a procédé à une analyse approfondie de la composition du personnel et qu'elle prend des mesures pour accroître le pourcentage de femmes occupant des postes de grade P5 et au-dessus.
49. S'agissant de la note attribuée à la concertation sur les politiques, la direction reconnaît qu'il conviendra de déployer davantage d'efforts pour accroître la participation du FIDA à la concertation sur les politiques au niveau national. Le Comité prend note des mesures déjà entreprises, comme l'inclusion, dans le CMR pour FIDA11, d'un indicateur plus robuste et de la méthode connexe pour évaluer la contribution à l'élaboration des politiques au niveau national. Outre l'amélioration des enquêtes auprès des clients, on s'efforcera de refléter la performance en matière de concertation sur les politiques par des examens à l'achèvement des COSOP et des examens des résultats des COSOP.
50. Répondant à la question de savoir si les ambassades, dans les différents pays, font partie des entités répondant à l'enquête du FIDA auprès des clients, la direction informe le Comité que la version améliorée de l'outil que constitue l'enquête auprès des clients inclura les ambassades, et que ces enquêtes seront plus ciblées et conduites plus régulièrement.

51. Répondant à une question sur le cofinancement, la direction précise qu'il n'y a pas, à l'heure actuelle, de ventilation des contributions budgétaires et en nature. Durant FIDA11, la direction systématisera la manière dont est reflété le cofinancement national par les gouvernements, ce qui n'avait pas été, auparavant, effectué de manière systématique pour les différentes opérations et dans les différents pays. Le Comité note que la direction recherchera des cofinancements pour les initiatives financées par le FIDA, et qu'elle continuera en outre à saisir les occasions de cofinancer des opérations principalement financées par d'autres institutions, comme moyen d'accroître la coopération. Enfin, il est noté que la performance en matière de cofinancement varie d'une région à l'autre.
52. La direction précise également que les valeurs de référence du CMR sont établies sur la base de la performance des opérations à l'époque de son élaboration, et que la cible est définie par la direction et les États membres lors des consultations sur la reconstitution, en prenant en compte les réformes envisagées au cours de la période de reconstitution correspondante.
53. À propos de l'opinion selon laquelle le RIDE penche davantage vers l'obligation redditionnelle que vers l'apprentissage, la direction réaffirme que le RIDE est l'un des divers outils qu'elle utilise pour la communication d'informations, et s'engage à présenter un contenu plus équilibré dans les futures éditions. Les membres se disent préoccupés par le fait que le RIDE ne donne pas d'exemples de partenariats avec le secteur privé aux niveaux national, régional et international; or, les partenariats font partie des priorités du cycle couvert par FIDA10. Ils demandent que le prochain RIDE fasse état des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la stratégie d'engagement du FIDA dans les pays présentant des situations de fragilité, du partenariat avec le secteur privé, et de la collaboration entre les OSR.
54. Enfin, les membres se félicitent des efforts accomplis par la direction dans le sens de l'autocritique dans le RIDE 2017, reconnaissant que cela est de bon augure pour que des enseignements soient tirés des expériences réussies comme de celles qui le sont moins.

Point 8 de l'ordre du jour: Questions diverses

55. M. Lisandro Martin, Chef de l'Unité de la programmation et de l'efficacité opérationnelles (OPE), informe les membres du lancement de l'initiative des Centres d'apprentissage sur l'évaluation et les résultats (CLEAR), désormais désignés sous le nouveau nom de Programme en matière de S&E rural (et dont l'acronyme anglais est PRIME), axés sur le renforcement de la capacité de S&E au niveau des pays. Le programme sera lancé le 18 octobre 2017, et les membres sont invités à y participer.
56. S'exprimant au nom de Mme Cheryl Morden, Secrétaire du FIDA a.i., M. William Skinner, Chef de l'Unité des organes directeurs, formule quelques brèves observations sur des questions présentant un intérêt pour le Comité de l'évaluation et découlant de la troisième journée de réflexion du Conseil d'administration. L'un des thèmes abordés au cours de cette journée concernait les moyens de renforcer les organes subsidiaires et de les mettre en mesure de jouer un rôle plus stratégique au moyen de leurs réunions et de leurs sessions, ainsi que de leurs rapports au Conseil d'administration. Les sessions des organes subsidiaires et leurs rapports offrent une occasion de fournir des contributions et des orientations stratégiques aux délibérations et à la prise de décisions du Conseil. Des précisions sont présentées dans la matrice de la journée de réflexion qui sera soumise à l'approbation du Conseil à sa cent vingt et unième session.
57. Le Comité est invité à examiner à sa prochaine session, en octobre 2017, ce que l'on entend par "orientations stratégiques" et les conséquences pour le mode de fonctionnement du Comité et pour les procédures par lesquelles il rend compte de ses activités. En particulier, les points clés suivants devraient être examinés au cours des débats:

- a) inventaire du mode de fonctionnement actuel des comités subsidiaires (règlement intérieur, mandat, informations provenant des membres et du personnel sur ce qui fonctionne bien et ce qui pourrait être amélioré); et
 - b) analyse comparative des procédures par lesquelles le Comité rend compte de ses activités et des procédures d'autres institutions financières internationales.
58. Un document de réflexion sera élaboré sur la base des résultats de ces débats au sein des comités subsidiaires et soumis pour examen à la quatrième journée de réflexion du Conseil d'administration, qui se tiendra en avril 2018.
59. Compte tenu des délais restreints disponibles pour la préparation et l'approbation du projet de procès-verbal de la quatre-vingt-dix-huitième session, les membres sont convenus de faire part de leurs observations en un jour seulement, afin que le document puisse être communiqué au Conseil à sa cent vingt et unième session.
60. Le président du Comité remercie tous les participants pour leur contribution aux délibérations de la session, ainsi que les interprètes et l'ensemble du personnel de soutien pour une session réussie.